COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2014 20 H 00

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAUMAS Roland, Adjoint - QUINTARD France, Adjointe - BAUDIN Laurent - BAUDRY Philippe - BREMAUD Emeline - CHAPLEAU Dominique - COUTANT Christelle - GOIMET Eric - ORVEAU Isabelle - PAYOCK MONTHE Jacinthe - POUPELIN Evelyne - RIMBAUD David - RIVIERE Martine - SENEPART Romain.

Procuration : Mme GIRARDEAU Nadège à Mme COUTANT Christelle

Absent excusé : Mme DAGUISE Patricia, Adjointe

Mme COUTANT Christelle a été élue secrétaire de séance.

Présentation au Conseil Municipal :

- de la réalisation Green Tech de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, implantée sur le Parc Ekho 1 à la sortie de l'A87. Cette pépinière d'entreprises permet d'accueillir des créateurs de sociétés œuvrant dans le secteur de l'économie verte.
- de la compétence économique de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

85-2014 : Pôle d'activités La Promenade : location d'un local à une ostéopathe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locaux précédemment occupés par la société "Fiducial" par crédit-bail, situés 39 rue de la Promenade, repris par la commune en date du 1er août 2009 suite à la résiliation dudit crédit-bail, ont pour partie été transformés en Ecole Publique et pour partie laissés vacants en vue d'y accueillir des entreprises du secteur tertiaire (locaux dénommés "Pôle d'activité la Promenade").

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'auto-école de M. COUTAUD Nicolas, l'architecte ID-FX, la société NOVA PREVENTION, Mme MANGIAVILLANO Mireille et Mme LAURENCIER Gaëlle y occupent déjà des bureaux.

Il présente au Conseil Municipal la demande de Mlle LEGRAND Fanny, qui souhaite également occuper des locaux pour y développer son activité d'ostéopathe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer une pièce de 26,60 m² à Mlle LEGRAND Fanny à compter du 1er janvier 2015, pour un loyer annuel de 2 885,52 € H.T

86-2014 : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Monsieur le Maire présente les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée (en faveur des agents communaux) telles que décrites ci-dessous :

- une cotisation annuelle de 0,10 % de la masse salariale ouvrant droit aux services mutualisés (conseils sur les conditions de travail, l'hygiène des locaux, la protection des agents contre les nuisances et les risques d'accident, …) (taux révisable chaque année),
- un tarif à l'acte s'élevant à 42 € pour chaque visite effectuée par les médecins de prévention (visite périodique, visite d'embauche, …) (montant révisable chaque année).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée (à compter du 1er janvier 2015, pour une année civile, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la date limite du 31 décembre 2020).

87-2014 : Proposition d'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'indemnité de conseil de Mme GANDIT Barbara, comptable du Trésor, en échange des prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable qu'elle pourrait apporter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret, par 15 voix pour un taux à 0 %, 2 voix pour un taux à 25 % et 1 voix pour un taux à 50 %, décide de ne pas verser d'indemnité au Receveur municipal, jusqu'à la fin de l'actuel mandat, soit pour les exercices 2014 à 2019.

88-2014 : Participation de la commune au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) des Herbiers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a intégré le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) des Herbiers, le 1er janvier 2014. Cet organisme à vocation à proposer des avantages aux employés communaux (billetterie, chèques cadeaux, ...). Il propose de reconduire cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de reconduire l'adhésion de la commune de Beaurepaire au C.O.S. des Herbiers pour l'année 2015,

- prend acte que la participation communale 2015 a été arrêtée à 1 357,14 €.

89-2014 : Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013.

Après vérification, il apparaît que les prestations du service public d'eau potable sont satisfaisantes.

L'alimentation en eau potable de Beaurepaire provient à 100 % de Basse-Goulaine.

L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité bactériologique. D'un point de vue physico-chimique, l'eau distribuée est conforme aux limites de qualité fixées par la règlementation à l'exception du paramètre pesticides en raison d'un dépassement observé en janvier 2013 à une hauteur ne présentant pas de risque sanitaire (molécule Métaldéhyde, maximum à 0,17µG/L pour une limite de qualité fixée à 0,10 µG/L, durée limitée à 4 jours). Des mesures correctives ont été mises en œuvre pour limiter ce dépassement.

La variation du prix de l'eau entre 2013 et 2012 est de - 0,50 % pour une consommation moyenne de 120 m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport qui lui est soumis au titre de l'exercice 2013.

90-2014 : Décision modificative au budget annexe « Le Val Ste Agnès » concernant la clôture de ce budget et l'intégration de son excédent au budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les écritures comptables étant passées concernant le budget annexe « Le Val Ste Agnès », celui-ci peut être clôturé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate un excédent de clôture de 105 828.44 €, et approuve le reversement de cet excédent au budget principal de la commune.

91-2014 : Dossier SyDEV : proposition de déplacement d'un candélabre devant la Maison des Associations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du SyDEV du 23 octobre 2014 concernant le déplacement d'un candélabre devant la Maison des Associations, suite à sa destruction par un car scolaire, du fait qu'il gêne le stationnement notamment celui de la place réservée aux personnes en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du SyDEV s'élevant à 794 €.

92-2014 : Dossier SyDEV : modification de la délibération concernant le remplacement de luminaires à boules (modification des conditions de subventionnement)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 80-2014 du 31 octobre dernier concernant le remplacement de luminaires à boules par des éclairages mieux orientés et moins énergivores, qui prévoyait que le SyDEV prenne en charge le coût des travaux à hauteur de 30 % (sur un coût total de 15 778 €), ce qui impliquait une participation de 11 045 € de la commune.

Le SyDEV propose de nouvelles conditions de subventionnement, à savoir 50 % (sur un coût total de 15 795 €), ce qui implique une participation de 7 898 € de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle proposition.

Le Maire,
Jean-Pierre DENIAUD